

## **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 6 MAI 2013**

*À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 6 mai 2013, sous la présidence du maire, monsieur François Lagacé.*

*Sont aussi présents les conseillers suivants : Monsieur Philippe Roy, madame Martine Hudon, monsieur Rémi Béchard, monsieur Alphée Pelletier et monsieur Pascal Hudon.*

*Madame Carole Lévesque est absente.*

*Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.*

**77-05-2013**

### **LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS D'AVRIL 2013**

Après lecture des procès verbaux du 8 et 22 avril 2013, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** les procès-verbaux d'avril 2013 soient acceptés tels que rédigés.

**78-05-2013**

### **DÉPÔT PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE D'UN ÉTAT DES RÉSULTATS EN DATE DU 30 AVRIL 2013**

**79-05-2013**

### **NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseiller Alphée Pelletier soit nommé maire suppléant pour les mois de mai, juin, juillet et août 2013 et qu'il soit désigné substitut du maire à la MRC de Kamouraska.

**80-05-2013**

### **RENCONTRE PHOTOGRAPHIQUE DU KAMOURASKA – CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE DÉBOURSER** la somme de 500 \$ pour la production des photographies et de leur support pour les expositions extérieures qui débiteront le 21 juin prochain, tel que spécifié dans la résolution 193-10-2012.

**81-05-2013**

### **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2013**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE LE CONSEIL NOMME** les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton de La Pocatière pour la vérification de l'exercice financier 2013 de la municipalité. Tel que mentionné dans l'offre de service du 18 avril 2013, les honoraires pour la vérification seront de 3 500 \$, plus taxes plus 1 000 \$ pour les Elfs consolidés.

**82-05-2013**

### **FÊTE NATIONALE 2013 - AUTORISATIONS**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'AUTORISER** le comité de la Fête nationale, dans le cadre des festivités organisées pour souligner la Fête nationale du Québec 2013, à tenir une randonnée à vélo selon l'itinéraire établi, à charge de respecter toutes les procédures fixées par le ministère des

Transports du Québec pour le contrôle de la circulation de certaines voies de circulation sous sa juridiction;

**D'AUTORISER** la sortie, à l'occasion de cette randonnée à vélo, du camion municipal pour participer au contrôle de la circulation sur la route Ste-Anne-St-Onésime.

**D'AUTORISER** madame Sylvie Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Sébastien Tirman, agent de développement, à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande de permis au ministère des Transports du Québec ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution (entre autres les demandes auprès de l'assureur, du Canadien National et de la Sûreté du Québec).

83-05-2013

**SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ (SADC) – RENOUELEMENT D'ADHÉSION**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil renouvelle sa carte de membre pour 2012-2013 auprès de la SADC au coût de 30 \$ et désigne monsieur François Lagacé, maire, comme représentant de la municipalité.

84-05-2013

**DÉPÔT DES DEMANDES DE FINANCEMENT AU PACTE RURAL POUR L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT ET LE COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 vise à assurer le développement des communautés rurales en misant sur leur diversité et leurs particularités et à garantir l'occupation dynamique du territoire québécois;

**CONSIDÉRANT** les fonctions de l'agent de développement que sont l'accompagnement de la collectivité, l'animation, les connaissances et l'analyse du territoire et l'expertise technique dans certains domaines.

**CONSIDÉRANT** la contribution de l'agent de développement dans la réalisation des actions du plan de développement 2012-2015, de même que dans la réalisation des actions de la politique pour les familles et les personnes âgées, en partenariat avec le comité pour les familles et les personnes âgées de la municipalité.

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTNE HUDON,  
ET APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELELTIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dépose la demande de financement pour un agent de développement et la demande de soutien financier au fonctionnement d'un comité de développement au Pacte rural.

85-05-2013

**RÉSERVE POUR UN INCITATIF FINANCIER À LA MISE EN CONFORMITÉ AU Q2r22 DES RÉSIDENCES ISOLÉES**

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 177-09-2012 adopté par le conseil municipal pour un incitatif financier à la mise en conformité au Q2r22 des résidences isolées;

**CONSIDÉRANT QU'**un budget de 10 000 \$ est alloué pour l'année 2013;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil de la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière réserve la somme restante de 10 000 \$ dans un surplus affecté audit projet.

86-05-2013

**PERSONNE RESSOURCE – COMITÉ PROVISOIRE DU PARC BIO**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**D’AFFECTER** madame Sylvie Dionne, secrétaire-trésorière, à titre de personne ressource pour le comité provisoire du Parc bio.

87-05-2013

**REMERCIEMENTS POUR LA FORMATION SUR LE COMPOSTAGE DONNÉE PAR LA CO-ÉCO**

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre du *Jour de la terre*, le lundi 22 avril dernier, la municipalité a organisé une formation sur le compostage et la récupération d’eau de pluie;

**CONSIDÉRANT** que la formation a été donnée de façon professionnelle devant plus de 50 citoyens;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**DE** remercier madame Anne-Marie Beaudoin, conseillère en gestion environnementale de Co-Éco, pour la formation donnée sur le compostage et la récupération d’eau de pluie.

88-05-2013

**DEMANDE D’AUTORISATION DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR LA MISE EN PLACE DE SEUILS DANS LE COURS D’EAU DIONNE SUITE AUX TRAVAUX D’ENTRETIEN SUR LE LOT N° 618-P DU CADASTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

**ATTENDU QU’**en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Ste-Anne-de-la-Pocatière doit donner un avis relativement à une demande d’autorisation adressée par la MRC de Kamouraska visant la mise en place de dix seuils suite aux travaux d’entretien dans le cours d’eau Dionne sur le lot 618-P du cadastre de Ste-Anne-de-la-Pocatière;

**ATTENDU QUE** les seuils viennent compléter des travaux d’entretien du cours d’eau qui sont requis pour améliorer le drainage dans ce secteur précis, situé en zone agricole. Il n’y a donc pas lieu de préciser s’il existe, ailleurs dans le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole, des espaces disponibles où pourraient être exécutés ces travaux;

**ATTENDU QU’**en vertu de l’article 58.2 de la Loi, l’avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l’article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

**ATTENDU QUE** la demande respecte le règlement de zonage pour cet usage dans la zone concernée des travaux;

**ATTENDU QUE** la demande respecte le Règlement de contrôle intérimaire numéro 141 de la MRC de Kamouraska relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;

**ATTENDU QUE** cette autorisation n’aura pas d’effet sur les activités agricoles existantes;

**ATTENDU QUE** l’aménagement des seuils est complémentaire aux travaux d’entretien requis pour rétablir les conditions de drainage optimales pour la culture des terres adjacentes;

**ATTENDU QU’**il n’y a aucune possibilité d’effets négatifs en regard des lois et règlement relatifs à l’environnement et tout particulièrement à l’égard des établissements de production animale;

**ATTENDU QUE** cette demande n’a pas d’effet sur les ressources d’eau et n’enlève pas de sol pour l’agriculture;

**ATTENDU QUE** l’aménagement des seuils est bénéfique pour l’environnement, car une création d’habitat pour l’omble de fontaine en résultera;

**ATTENDU QUE** M. Martin Tremblay, représentant la Ferme Tremaro Enr., propriétaire du lot 618-P est en accord avec l’exécution de ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELLETIER,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉCHARD  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE**

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

---

**LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE :**

- appuie la MRC de Kamouraska, dans sa demande pour l'aménagement de seuils dans le ruisseau Dionne sur le lot 618-P de la municipalité de Ste-Anne de la Pocatière;
- indique à la Commission que la Municipalité de Ste-Anne de la Pocatière stipule que ce projet est conforme à la réglementation municipale et au Règlement de contrôle intérimaire numéro 141 de la MRC de Kamouraska relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

**DEMANDES DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

- ⇒ Club de gymnastique Gymagine : Demande de soutien financier.
- ⇒ Les petits Gobe-lait : Demande de soutien financier.
- ⇒ Symposium du Kamouraska : Demande de participation financière.
- ⇒ Société de gestion de la rivière Ouelle : Invitation au souper-bénéfice.
- ⇒ Fondation Hôpital Notre-Dame de Fatima : Tournoi de golf bénéfice.

89-05-2013

**CLUB DE GYMNASTIQUE GYMAGINE INC. - DEMANDE DE COMMANDITE POUR LEUR SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PASCAL HUDON,  
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**D'ACCORDER** un montant de 50 \$ au Club de Gymnastique Gymagine inc. pour le spectacle de fin d'année des jeunes gymnastes de la région.

90-05-2013

**COMPTES À PAYER**

Voir la liste au montant de 64 745.12 \$. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PHILIPPE ROY,  
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER ALPHÉE PELELTIER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le conseil autorise le paiement de ces comptes.

**CORRESPONDANCE**

§ M. Jacques Martineau – Refus de la municipalité du remboursement de taxes de vidange de fosse septique.

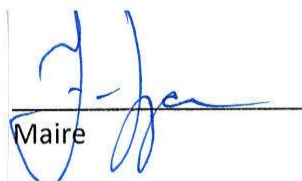
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

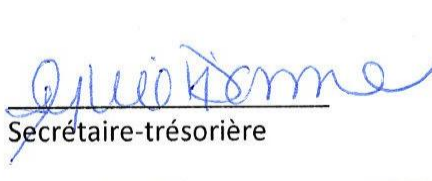
**VARIA**

91-05-2013

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,**  
la levée de l'assemblée à 20H40.

  
Maire

  
Secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

### COMPTES À PAYER AU 6 MAI 2013

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	Avril	25 701.79 \$
RJF Roussel	Location tracteur- Avril	1 379.70 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	412.48 \$
Bell Mobilité	Téléphone - Urbanisme	52.89 \$
Bell Canada	Administration	293.76 \$
Société des Alcools du Québec	Vin Fête Bénévoles	460.00 \$
M. Alphée Pelletier, conseiller	Dîner-Rencontre Rki	16.56 \$
Petite Caisse	Petites fournitures	320.57 \$
François Lagacé, maire	Éoliennes-RdL/Dépenses	99.84 \$
François Lagacé, maire	Solidarité rural/Déjeuner	65.35 \$
Sylvie Dionne, sec.trés.	Formation MRC/Dépenses	45.60 \$
Sylvie Dionne, sec.trés.	Fournitures	112.68 \$
SSQ, Société d'assurance	Assurance mai 2013	1 024.02 \$
40 personnes de la municipalité	Aide de 50\$/ch. pour achat composteur	2 000.00 \$
<b>TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES</b>		<b>31 985.24 \$</b>
DÉPENSES COURANTES		
CONSTRUCTION ET RENOVATION RENÉ HUDON		143.72 \$
SERVICES SANITAIRES ROY		630.75 \$
FONDS D'INFORMATION FONCIERE		12.00 \$
LES PUBLICATIONS DU QUEBEC		22.66 \$
WOLSELEY		488.93 \$
FORTIN SÉCURITÉ MÉDIC		85.48 \$
SERVICE DE PREVENTION		98.75 \$
LES PETROLES B OUELLET		2 082.36 \$
AGRO ENVIRO LAB		156.37 \$
QUINCAILLERIE CHARLES KIDD		1 349.69 \$
GROUPE DYNACO		792.31 \$
BOULANGERIE LA POCATIÈRE		79.00 \$
MICHEL MONTMINY INC.		5.74 \$
LOCATION J C HUDON INC		355.84 \$
MEGALITHE INC, LA POCATIERE		512.77 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE		103.65 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON		4 397.79 \$
GARAGE S LEMIEUX		28.74 \$
QUINCAILLERIE HOME HARDWARD		39.06 \$
PNEUS LEVESQUE		293.13 \$
VILLE DE LA POCATIERE		6 285.91 \$
HOPITAL VETERINAIRE DU KAMOURASKA		46.49 \$
FLEURISTE BEAUSITE ENR		19.52 \$
BUROPLUS LA POCATIERE		34.25 \$
CARQUEST LA POCATIERE		23.90 \$
IDC INFORMATIQUE		33.34 \$
PROPANE SELECT		616.97 \$
CARREFOUR DU CAMION R.D.L.		36.21 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE KAM-RDL		600.00 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP		1 677.53 \$
COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER		848.48 \$
DTL3D INC. (Luc-Martin DeRoy)		519.63 \$
MINISTERE DU REVENU		6 565.70 \$
MRC DE KAMOURASKA		730.43 \$
POSTES CANADA		298.50 \$
REVENU CANADA		2 744.28 \$
<b>TOTAL DÉPENSES COURANTES</b>		<b>32 759.88 \$</b>
<b>TOTAL DES COMPTES À PAYER</b>		<b>64 745.12 \$</b>